



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
 des HAUTES TERRES D'OC**

<p>Nombre de membres :</p> <p>↳ En exercice : 18 ↳ Qui ont pris part à la délibération : 15</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>28 février 2022</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL</p> <p>Absents excusés : André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL.</p> <p>Alain CABROL a été désigné secrétaire.</p>

Délibération N° 2022-4 – Dotation aux amortissements 2021

Le Président **présente** les tableaux des amortissements (subventions et immobilisations). Ces tableaux sont annexés à la présente délibération.

Ci-dessous les tableaux de synthèse :

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 042 en M14/M4)	
6811	58 362,94
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 362,94

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 040 en M14/M4)	Somme - DOTATION DE L'ANNÉE
2802	40,00
28031	28 803,00
28041482	258,00
280422	6 944,00
28051	1 038,00
281318	1 100,00
28158	3 417,58
28181	6 764,00
28182	3 084,00
28183	4 297,36
28188	2 617,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT	58 362,94

SYNTHESE 2022		
SUBVENTIONS	Réalizations	Prévisions
777 (042)	39 098,76	39 102,00
13911(040)	5 422,56	5 423,00
13912(040)	6 133,85	6 134,00
13913(040)	2 408,68	2 409,00
13918 (040)	8 436,05	8 437,00
139148 (040)	4 077,26	4 078,00
13917 (040)	12 620,36	12 621,00

Le Président propose une durée d'amortissement de :

- 50 ans pour l'acquisition de bâtiment
- 30 ans pour les gros travaux au sein des locaux
- 20 ans pour les autres travaux (de type aménagements intérieurs)
- 10 ans pour les haltes équestres et les abris des statues-menhirs
- 10 ans pour les documents d'urbanisme
- 10 ans pour les véhicules
- 10 ans pour les équipements ateliers
- 5 ans pour les concessions et droits similaires
- 5 ans pour le mobilier
- 1 an pour les biens d'une valeur inférieure à 200 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de réaliser en 2022 les amortissements et fixe leur durée conformément à la proposition.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 7 mars 2022

Le Président,
Jean-Marie FABRE,

